



Association régie par la loi de 1901
6, allée des Primevères - 95360 MONTMAGNY
01 39 83 24 28 – <http://www.villages-dogons.org>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2014

Le 5 février 2014 à 20 heures 30, le Conseil d'administration de l'association VILLAGES DOGONS s'est réuni au siège social.

Sont présents :

Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Elisabeth AVILES, Cyril FIORINI, Hugues FORTHOMME, Serge et Catherine FOURNY, Michelle de FREITAS, Dominique LUTRAN, Pierre MASSON, Annick PREVOST.

Sont également présents, invités :

Didier CHAMBAUD, Béatrice FRANCOIS, Alain GRANDJEAN, Céline LAMERANT, Isabelle MASSON.

Nouvelles du Mali

Serge fait un point sur la situation malienne et précise qu'il semble que la situation locale commence à se stabiliser.

La population, qui avait fui lors de l'arrivée des rebelles et des groupes armés, réintègre les villes. Signe que les activités locales reprennent, Moussa a recommencé à effectuer des travaux publics.

Centre de santé de SIBA

Serge rappelle que les membres du Conseil d'administration ont été consultés au mois de décembre afin de connaître leur avis sur un report provisoire du projet de construction du centre de santé de SIBA.

A sa demande, Hugues explique que lors des 3 Jours de VILLAGES DOGONS du mois d'octobre, Bernard PLALLY, médecin et adhérent à l'association, a insisté sur la nécessité de suivre les femmes dès le début de leur grossesse pour anticiper les complications et notamment les risques importants de mortalité qui surviennent lors des accouchements. Sur son conseil, l'association a contacté l'ONG SANTE SUD qui forme au MALI des professionnels sanitaires (dont des médecins) et sociaux qui pourront soigner eux-mêmes les populations maliennes dans le cadre de projet ruraux.

Elle favorise l'accès des populations rurales du Mali à des soins de qualité et a pour objectif opérationnel de permettre l'installation de médecins de campagne en

accompagnant les jeunes diplômés qui souhaitent exercer en milieu rural (choix du site, étude de faisabilité, formation préalable, équipement (kit médical, moto, installation solaire), suivi, formation). Chaque médecin de campagne prend en charge 10 à 15.000 habitants dans son aire de santé.

Malheureusement, en raison des dysfonctionnements actuels, l'ONG ne travaille pas, pour l'instant, dans la région de DOUMENTZA, et ne pourra pas, dans un temps proche, aider VILLAGES DOGONS à mettre en place une organisation pérenne à SIBA.

De plus, le CESCO de DOUMENTZA, qui aurait dû participer au centre de santé (formation de la matrone, ...) a été pillé et est inopérant. Les circuits associatifs d'approvisionnement de médicaments ne fonctionnent plus.

Conscient de la nécessité de mettre en place des structures opérationnelles et viables, le résultat unanime de la consultation du mois de décembre a été de reporter temporairement le projet.

Microcrédits

Moussa a repris les contacts avec les associations afin qu'elles fassent le bilan de leurs activités et présentent physiquement les fonds prêtés.

L'association des femmes de KOUMBE-BOM :

Cette association pratique l'embouche de chèvres.

VILLAGES DOGONS lui a prêté initialement une somme de 100.000 F CFA (150 € environ). L'association a déjà remboursé 55 000 FCFA et elle souhaitait 25.000 F CFA supplémentaires. Moussa n'a pas voulu percevoir ce remboursement et a demandé à l'association d'attendre le passage d'un membre de VILLAGES DOGONS.

La banque de tourteau de KOUMBE BOM :

Le tourteau est réalisé à partir de graines de coton ou de résidus de divers fruits oléagineux, après extraction de l'huile, servant d'alimentation pour le bétail en complément de l'herbe (qui a été rare cette année).

Moussa a renouvelé le prêt de 250.000 F CFA (380 € environ).

L'école de KOUMBE :

Les habitants ont pris conscience de l'importance de l'enseignement : l'école et la cantine fonctionnent bien. La cantine bénéficie de subventions américaines.

Le vieux chef du village, décédé, n'a pas encore été remplacé.

L'association des teinturières de KOUMBE :

VILLAGES DOGONS a prêté la somme de 400.000 F CFA (600 € environ). Seule la somme de 50.000 F CFA reste due.

Compte tenu du ralentissement de l'économie malienne (activité réduite du marché de DOUMENTZA, tourisme inexistant, ...) l'activité de cette association est très réduite. Il semble que le capital restant dû a été utilisé pour des achats de la vie courante (ce qui est compréhensible compte tenu de la situation locale).

Cette association a toujours respecté ses engagements. Elle souhaite bénéficier d'un nouveau prêt.

L'association des femmes de GUENEBANA :

VILLAGES DOGONS a prêté la somme de 100.000 F CFA (150 € environ) à cette association qui achète du coton brut pour le filer. Elles ont en caisse le solde restant dû (20.000 F CFA, soit 30 €). Cette association souhaiterait élargir son activité à

l'achat/vente de mil.

Serge rappelle les rôles segmentés des femmes et des hommes maliens.

Ainsi, les hommes apportent le mil à la famille.

Les femmes apportent les condiments nécessaires à agrémenter le mil (sauce baobab, sauce gombo, ...), contribuent à l'éducation des enfants, achètent vêtements et médicaments, ... En plus de ces charges, certaines femmes cultivent le mil pour leur compte.

L'association des femmes de GUENEBANA souhaiterait bénéficier d'un prêt de 250.000 F CFA (380 € environ) qui lui permettrait d'acheter et de cultiver du mil. Nous avons donné notre accord.

L'association des femmes de GAMNI :

Cette association travaille principalement le coton qui est revendu aux tisserands. VILLAGES DOGONS lui a prêté la somme de 500.000 F CFA (760 € environ). Elle a réalisé un bénéfice de 264.000 F CFA. Comme pour l'association des femmes de KOUMBE, Moussa n'a pas souhaité percevoir ce remboursement et a demandé à l'association d'attendre le passage d'un membre de VILLAGES DOGONS.

Les associations de femmes de WALO (en direction de Tombouctou) :

Les associations Fafa DABOU et KOIDYNA, qui ont bénéficié toutes deux d'un prêt de 250.000 F CFA (380 € environ), fonctionnent bien. Une association de femmes proche du village de WALO sollicite un prêt de 250.00 F CFA. Nous avons donné notre accord.

Les associations de femmes de DOUENTZA :

Les associations de femmes NEEMA MELLOUKIA et SABOU NIOUMA :

Les prêts consentis aux associations de femmes NEEMA NEOUKIA (400.000 FCFA, soit 610 €) et SABOUNOUMIA (500.000 FCFA, soit 760 €) ont été remboursés.

Les engagements pris par ces femmes sont toujours respectés.

Des nouveaux prêts leur ont été consentis par Moussa pour les mêmes montants.

L'association des couturières BEN KAN :

Cette association a remboursé un prêt de 500.000 F CFA (760 €) qu'elle a utilisé pour la confection de boubous en bazin.

Cette association est particulièrement dynamique puisqu'elle a obtenu d'une ONG l'acquisition d'une vingtaine de machines à coudre. De plus, elle aide une autre association locale en utilisant ces machines pour assurer une formation de ses membres. Elle a un gros projet et souhaiterait que VILLAGES DOGONS lui prête 1.000.000 F CFA (1.500 €).

L'association de femmes TINARE :

VILLAGES DOGONS a prêté à cette dynamique association de femmes, la somme de 300.000 F CFA (460 € environ) en 2010. La somme de 150.000 F CFA demeure non remboursée.

Certaines de ces femmes ont fui DOUENTZA lors de son occupation. Manifestement, au cours de cette période très bouleversée, elles ont dû utiliser l'argent pour leurs besoins quotidiens.

Lorsque la situation sera normalisée, il faudra que VILLAGES DOGONS les rencontre afin de décider la suite à donner : effacer la dette et consentir un nouveau prêt pour leur permettre de redémarrer leurs activités ?

Trois associations de femmes:

Les membres des associations FAÏDA (prêt d'un montant de 150.000 F CFA - 230 €),

MOSSI (prêt d'un montant de 225.000 F CFA) et BABAHOUCONDEY (300.000 F CFA - 460 €) seraient revenues à DOUMENTZA.

N'ayant manifestement plus les sommes prêtées, les femmes s'arrangent pour ne pas avoir à rencontrer Moussa.

Serge précise que la plupart des associations ont conservé le contact avec VILLAGES DOGONS et ont demandé à prolonger les prêts. Il est évident que les sommes prêtées, qui peuvent paraître infimes vues de France, ont un impact non négligeable au Mali. Il rappelle qu'elles impactent une population importante et permettent à certaines associations de se développer et de réaliser des activités génératrices de revenus pour les adhérentes et leurs familles.

Après en avoir délibéré, les personnes présentes décident à l'unanimité de consentir les prêts suivants:

Association des teinturières	400.000 F CFA
Association GUENEBANA	250.000 F CFA
Association proche de Walo	250 000 F CFA
Association couturières BEN KAN	<u>500.000 F CFA</u>

1.400.000 F CFA (soit environ 2.000 €)

Puis Serge rappelle que 3 microcrédits ont été effectués grâce à des prêts d'adhérents ou de sympathisants de VILLAGES DOGONS. Il suggère que le solde de ces prêts soit remboursés par VILLAGES DOGONS, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il soulève le problème de chèques qui ont été émis par l'Association en remboursement de prêts antérieurs, et qui n'ont jamais été encaissés. Afin de clarifier les comptes, il propose à ces bénéficiaires de lui préciser s'ils souhaitent encaisser les chèques ou s'ils en font don, auquel cas, il pourra leur adresser une déclaration fiscale, et Michelle de FREITAS pourra procéder aux régularisations comptables.

Manifestations

Chapelle du séminaire de MONTMAGNY : samedi 22 mars 2014 de 14 heures à 19 heures.

Un premier tour de table est effectué afin de connaître les personnes disponibles pour la préparation de cette exposition annuelle.

Des panneaux d'information devront être actualisés.

Les 3 Jours de VILLAGES DOGONS : les 10, 11 et 12 octobre 2014

La préparation de la salle des fêtes est prévue les mercredi 8 et jeudi 9 octobre.

Serge rappelle que les manifestations (spectacles, animations, ateliers, ...) sont très appréciées. Il convient donc d'avoir l'esprit en éveil. Au cours d'une visite ou d'une rencontre, il est possible relever une information qui pourrait faire l'objet d'une exploitation lors d'une prochaine manifestation.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle : 19 septembre 2014

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.